



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2025 à 19h00

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Magny-en-Vexin, dûment convoqués en séance ordinaire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Luc PUECH d'ALISSAC, maire en exercice.

Étaient présents : Luc PUECH d'ALISSAC, Maire, Joël VIONNET-FUASSET, Marie-Françoise GAZEAU, Odile CHERON, Raymond FROIDEVAL, Teresa BEYER, Abdelfattah AÏT ZOURI, Agnès BARBIERI, Pauline de MENO, Jacques PERTAYS, Laëtitia NGUYEN Jean-Paul DABAS, Catherine LASCROUX, Philippe BOISNAULT, Nathalie PAITRE, Christine ARLAUD, Thomas VATEL, Anthony GUËS, Bénédicte FERÉY, Nathalie RAINAUT, Olivier SERRE, Maryse MAGNE,

Absents excusés : Patrick VÉRÈS (pouvoir à Luc PUECH d'ALISSAC), Gaëlle FLEURY (pouvoir à Laëtitia NGUYEN), Yoann Le CHATTON (pouvoir à Odile CHERON), Véronique LAPLANE (pouvoir à Thomas VATEL), Claude MOREAU (pouvoir à Olivier SERRE)

Absents : Denis ROSSIN, Patrick GOURDIN,

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

« Chers collègues,

Comme vous le savez, la France traverse une période d'incertitude budgétaire sans précédent. La loi de finances 2025, adoptée au prix de nombreuses difficultés et de rebondissements politiques, amène les collectivités à une gestion encore plus rigoureuse de ses finances. On note cette année une augmentation en recettes des bases fiscales de 1.7 % mais en contrepartie, la collectivité se verra appliquer en dépense une augmentation des cotisations retraite de 3 %. En parallèle, nous ne pouvons que déplorer la réduction du Fonds Vert qui pénalise les projets environnementaux locaux pourtant essentiels à l'amélioration de notre cadre de vie ainsi qu'aux ressources de la section d'investissement.

Les collectivités territoriales, et notamment les communes, se retrouvent en première ligne face à ces déséquilibres et parfois à des décisions contradictoires. Alors que l'Etat leur demande toujours plus d'efforts, elles continuent d'assumer des missions essentielles, souvent en suppléant les carences des services nationaux régaliens dans les domaines sociaux, de la santé et de la sécurité.

Rappelons que les communes, qui réalisent 70 % des investissements publics en France, doivent maintenir un budget à l'équilibre. Rappelons également que, contrairement à l'Etat qui s'endette pour fonctionner, la dette des collectivités locales, circonscrite au financement des investissements, reste contenue. Les dépenses de fonctionnement des collectivités doivent toutes être couvertes par leurs recettes, ce qui signifie qu'elles ne pèsent pas sur le déficit public.

Magny-en-Vexin ne vit pas sous cloche et n'échappe donc pas à ces contraintes. Nos services municipaux doivent s'adapter à cette réalité budgétaire, tout en maintenant un niveau de qualité conforme aux attentes de ses habitants. C'est dans cette optique que nous avons travaillé sur un rapport d'orientation budgétaire 2025 qui reste malgré tout ambitieux, afin de garantir la poursuite des projets qui comptent pour vous et pour votre bien-être.

Au-delà d'être une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit nous permettre d'échanger, en toute transparence, sur la santé financière de notre ville mais également sur les trajectoires budgétaires. Il n'est pas un examen du budget mais plutôt un rendez-vous annuel sur les enjeux, les tendances mais surtout les choix qui s'offrent à nous en matière de gestion, de politiques publiques et d'actions.

Je laisse maintenant la parole à Joël VIONNET-FUASSET qui souhaite dire quelques mots ».

Joël VIONNET-FUASSET : « Si je m'exprime aujourd'hui c'est en tant que Président du groupe « Magny avec Passion », suite à la lecture du Petit Journal de la ville, distribué dans chaque boîte aux lettres magnytoises ces derniers jours.

J'y lis dans une des tribunes ouvertes aux groupes politiques de la commune, tribune «UAPM, Un Avenir Pour Magny », je cite : La transparence et la démocratie nous obligent à dévoiler les véritables difficultés de la ville, les finances sont au plus mal, 2 nouveaux emprunts sont prévus 600 000 euros et 900 000 euros.

On y retrouve bien d'autres affirmations :

- Sur les impôts locaux : je rappelle qu'aucune augmentation du taux communal n'a eu lieu depuis notre arrivée en 2020,
- Sur les 400 logements, nous n'avons absolument pas prévus de les construire, mais c'est la résultante d'une obligation du PLU pour répondre au SDRIF,
- Sur la fermeture d'une classe, fermeture qui n'est absolument pas d'actualité.

Tous ces sujets ont déjà été largement abordés, expliqués, réexpliqués, maintes fois, notamment lors des différentes rencontres proposées aux habitants.

Mais je reviens sur cette affirmation que les finances de la ville seraient au plus mal, pour preuve deux prêts qui vont être demandés.

Alors que rien n'a été discuté lors d'un Conseil Municipal, le Débat d'Orientation Budgétaire n'ayant pas encore eu lieu, et ces propos faisant suite à une commission des finances qui n'est que préparatoire, que déjà une phrase, qui se veut assassine, paraît dans le Petit Journal de la ville.

Et bien non, c'est totalement faux, les finances de la ville sont très saines.

Juste 3 chiffres :

- Une épargne brute proche d'un million d'euros
- Un Ratio de capacité de désendettement à 6.01% (CFU page 5)
- Une disponibilité de trésorerie de 2 815 501 € (CFU page 38)

Il s'agit là de 3 repères qui sont reconnus comme étant signe de bonne santé financière d'une collectivité territoriale, et que l'on retrouve dans le Compte Financier Unique CFU 2024 comme je viens de le dire.

Les autres informations financières seront abordées plus tard dans la soirée.

Chacun sait que les prêts demandés par une collectivité territoriale ne peuvent être utilisés que pour des dépenses d'investissement, et interdits pour des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas pour boucher un trou.

Ces 2 prêts, dont l'étude va se faire, comme il se doit, durant le débat d'orientation budgétaire puis votés, ou non, au budget, seront demandés pour construire des infrastructures à Magny en Vexin donc afin d'améliorer le quotidien des habitants ; quand il faut investir on passe par des emprunts, c'est d'une grande banalité.

Il est clair que la campagne électorale municipale de 2026 est déjà lancée ; c'est comme ça ; chacun peut s'exprimer comme il le souhaite mais aussi chacun prend ses responsabilités sur ce qu'il dit, sur ce qu'il écrit. C'est la démocratie, défendons là, préservons là, elle est assez malmenée à travers le monde là où l'on pensait qu'elle ne craignait rien, aux Etats Unis d'Amérique par exemple.

Mais si on veut que les Magnytoises et les Magnytois soient totalement désinformés durant cette année pré-électorale, alors continuons, disons n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment, n'importe où, pourvu d'obtenir des suffrages.

Dans une période où les politiciennes et les politiciens sont déjà suspectés de s'occuper plus de leurs carrières que de la vie des citoyens, et ayant déjà dû subir une campagne électorale supplémentaire en 2022, évitons aux concitoyens la démagogie des annonces choc, tapageuses et mensongères et montrons au contraire qu'un débat sain, constructif, pragmatique est possible, dont les seuls sujets en seront notre ville et ses habitants. Tout le monde en sortira grand.

Je vous remercie de votre écoute. »

Thomas VATEL demande la parole : « Concernant la parution du Petit Journal, il est important de savoir que nous n'avons pas la date exacte de parution, or, puisque vous parlez de campagne électorale ce soir, c'était un engagement de votre part lors de la campagne des élections partielles de donner la date des conseils municipaux sur l'année, on ne les a pas et on n'a pas non plus les dates de parution des Petit Journal ce qui fait que pour les groupes d'opposition ce n'est pas évident, vous nous demandez un texte et bien souvent le Petit Journal va paraître 2, 3 semaines, un mois après et souvent vous vous servez, puisque vous avez fait quelques attaques je vais vous répondre aussi, de nos tribunes pour pouvoir y répondre dans vos tribunes, c'est le jeu, on a des informations importantes comme le DOB de ce soir, bien souvent on est censé donner nos avis et il peut y avoir quelques rectifications mais le pari est ouvert ce soir mais il est possible

qu'on ait un budget qui se rapproche beaucoup du débat d'orientations budgétaires qu'on va avoir ce soir. Donc ce sont des éléments qu'on n'a pas inventés, ce sont des éléments qu'on a trouvés dans le document fourni avant le conseil municipal de ce soir ; je viens de voir également en arrivant que certains documents avaient été un peu modifiés, on y reviendra un peu tout à l'heure ; concernant les 400 logements, on entend ce que vous dites et il n'y a aucun souci, il n'y aura pas 400 logements si on est réélu l'année prochaine mais cette information là on ne l'a pas inventée, et je ne pense pas que les magnytois regardent forcément les documents qui peuvent être éventuellement mis sur les sites internet et autres donc c'est à nous opposition de faire ressortir certains chiffres, alors vous n'allez peut-être pas faire ces 400 logements, c'est vrai, or ce que vous ne dites pas aux magnytoise c'est que lorsqu'il y a une révision comme ça et que la commune est retenue par la Région normalement on a été consulté et vous avez la possibilité dans ce cas-là de pouvoir peser dans certaines négociations en échange de 400 logements supplémentaires. C'est pareil, on ne l'a pas inventé et si vous êtes en capacité de nous montrer ce document et voir ce que vous avez répondu à la Région on est preneur, aucun souci à ce sujet-là.

Concernant l'emprunt et la situation financière de la commune, on en parlera tout à l'heure, je ne sais pas si le groupe d'Olivier Serre insistera aussi là-dessus, si je peux donner un conseil, c'est que si j'étais eux c'est ce que je ferais, mais lorsque vous avez été élu en 2020, vous avez vivement insisté sur la situation financière de la commune, or lorsqu'on regarde les documents transmis, et bien la dette de la commune n'est pas meilleure voire même encore pire et si on regarde bien il y aura bien un pic important en 2026. Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter ce soir. »

Monsieur le Maire reprend la parole en précisant qu'il ne va pas passer son temps à répondre à des questions auxquelles il a été répondu de nombreuses fois sur tous ces points. Tout cela est faux, ce sont des inepties, la situation catastrophique de la ville. Il lui laisse ses propos et peut lui dire que la situation financière est particulièrement saine et a été reconnue comme telle par la DGFIP.

IL n'en dira pas plus, M. Vatel parle de problèmes de forme, lui de problèmes de fond et ce qu'il indique dans ses tribunes est complètement à côté de la plaque et prouve qu'il ne connaît pas ce que sont les finances des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : Nous allons à présent pouvoir débiter ce conseil municipal

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sans autre volontaire, avec son accord et sans objection de l'assemblée, Odile CHÉRON est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal du 16 décembre 2024 a été envoyé dès sa signature, conformément au règlement intérieur.

Olivier SERRE demande où en est le projet de groupe de travail concernant le plan des mobilités, s'il est en cours, si les membres seront bientôt convoqués pour travailler dessus, on avait décidé collectivement de créer ce groupe de travail que Jean-Paul Dabas devait piloter.

Monsieur le Maire lui répond que la délibération prise lors du dernier conseil municipal n'a pas été reconnue par le contrôle de légalité car hors délai.

Olivier SERRE précise que ça n'empêche pas de travailler dessus et Monsieur le Maire en convient.

Les rectifications demandées ont bien été prises en compte. Le PV est approuvé à l'unanimité

Une question du groupe de Monsieur Thomas VATEL a été posée :

« Lors du conseil municipal du 22 septembre 2022, en présence de M. Alexandre AUBERT, directeur de l'hôpital NOVO, le projet de reconstruction de l'hôpital de Magny-en-Vexin a été longuement évoqué. Il s'agissait d'un projet à moyen terme.

Depuis, aucune communication officielle n'a été faite à ce sujet ô combien important pour notre territoire. Pouvez-vous nous faire un point d'étape sur l'état d'avancement du projet ?

Où en est le financement ? Quels obstacles éventuels rencontrons-nous ?

Par ailleurs, devons-nous nous inquiéter pour l'avenir des urgences de l'hôpital ou c'est une simple rumeur ? »

Monsieur le Maire lui répond qu'il doit en savoir sans doute un peu plus que ce qu'il dit car c'est dans les compétences du conseil départemental. Le projet du nouvel hôpital qui était bien avancé et travaillé entre nous, l'hôpital et l'ARS, a malheureusement été pour l'instant stoppé compte tenu des difficultés

financières de l'Etat. Pour le moment, il n'est plus question de reconstruire un nouvel hôpital mais il est clair, et il en a eu confirmation par les services de l'Etat, que l'hôpital de Magny devra être au moins reconditionné, il en a la certitude, et a eu confirmation qu'il est hors de question de ne pas laisser un hôpital à Magny. Il se battra sur ça et espère qu'il y aura des jours meilleurs, et le terrain prévu à sa construction restera disponible pour ce faire. Quant aux urgences, ce n'est pas un sujet qui a été évoqué, ce ne sont que des rumeurs et les rumeurs vont et viennent.

3. DECISIONS DU MAIRE

Cinq décisions sont à l'ordre du jour :

- **Décision n° 01/25** relative à la demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration des couvertures occidentales et de la façade sud de l'église. Phase II - tranche optionnelle 1

- **Décision n° 02/25** relative à la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la restauration des couvertures occidentales et de la façade sud de l'église. Phase II - tranche optionnelle 1

- **Décision n° 03/25** relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des couvertures occidentales et de la façade sud de l'église. Phase II - tranche optionnelle 1

- **Décision n° 04/25** relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'ARCC-VOIRIE

- **Décision n° 05/25** relative à la cotisation 2025 versée à l'Association « Ciné Rural 60 » définie dans la convention établie le 22 octobre 2024. (Convention jointe)

4. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - BUDGET VILLE 2024.

Rapporteur Odile Chéron

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le service de gestion comptable laisse apparaître un résultat d'exercice de :

- Fonctionnement : + 596 466.55 €
- Investissement : - 213 194.84 €

Se décomposant ainsi :

BUDGET VILLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Réalisations	7 566 853.69	8 163 320.24	2 508 824.41	2 295 629.57
Résultats 2024		596 466.55	213 194.84	
Résultat antérieur		625 652.33		237 426.05
Résultat de clôture		1 222 118.88		24 231.21

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte financier unique - budget ville - pour l'année 2024.

Thomas VATEL revient sur ce qu'il a dit précédemment concernant un document modifié et envoyé juste avant la séance, Monsieur le Maire précise que c'était juste une erreur dans une ligne, rien n'a été changé dans les tableaux.

Thomas Vatel souhaite tout d'abord remercier les services municipaux ainsi que la commission des finances pour le travail effectué sur ce Compte Financier Unique. (CFU). Il a également bien reçu très rapidement les documents qu'il avait demandés, ce qui leur a permis d'en prendre connaissance et d'analyser la situation budgétaire de la commune.

Cette analyse mettait en évidence un certain nombre de points notamment sur la partie fonctionnement qui est bénéficiaire et la partie déficitaire de l'investissement d'un montant de 52 250.68 € ce chiffre-là n'est pas anodin.

Cependant, il constate aussi que les charges annuelles de remboursement ainsi que les intérêts augmentent mais également qu'un pic d'endettement est prévu en 2027 ce qui signifie que la part du budget consacré au remboursement de la dette est de plus en plus lourde sur Magny-en-Vexin et ça nuit d'autant plus...

Il est interrompu à ce moment-là par Odile CHÉRON qui lui indique que le conseil est en train d'étudier le CFU 2024 et pas encore le budget prévisionnel 2025. Elle lui rappelle que le CFU est le nouveau document financier qui rassemble le compte administratif et le compte de gestion de l'année précédente.

Thomas VATEL relève aussi dans les documents transmis une hausse significative des dépenses du personnel sujet sur lequel il a interpellé à plusieurs reprises bien qu'il soit conscient de l'importance du service public et du rôle essentiel joué par les agents municipaux de la ville, toutefois l'augmentation continue de ces dépenses doivent être maîtrisées pour ne pas déséquilibrer le budget et compromettre la capacité d'investissement dans les années à venir. Ensuite, dans les documents reçus, il est désolé de le dire, certes les taux communaux n'ont pas augmenté ce que Monsieur le Maire rappelait, mais les bases de l'Etat augmentent chaque année, et c'est près d'un million supplémentaire qui est rentré dans les caisses de la ville par rapport à l'élection en 2020 et ça c'est un élément important qu'il faut souligner.

Monsieur le Maire précise qu'accessoirement il y a eu un peu d'inflation depuis !

Thomas Vatel rappelle simplement l'augmentation des impôts via celle des bases de l'Etat et que ça représente 900 et quelques mille euros chaque année en plus dans les caisses de la ville.

Monsieur le Maire passe la parole à M. SERRE

Olivier SERRE :

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour acter en quelque sorte votre politique 2024 et commencer à nous projeter sur les perspectives que vous voulez mettre en avant en 2025. Nous y reviendrons lors du débat d'orientations budgétaires.

Je tiens tout d'abord à remercier les services de la ville d'avoir piloté le changement de nomenclature budgétaire et d'avoir suivi le passage du compte administratif au compte financier unique dont c'est la première fois que nous aurons à débattre.

Je veux moi aussi, en introduction, comme l'a fait Thomas Vatel noter la qualité des échanges que nous avons pu avoir en commission des finances avec les élus de la majorité et des oppositions et avec les services.

Le budget 2024, en fonctionnement, a été, dans ses grandes masses, réalisé. Dans la mesure où nous l'avons voté, nous pouvons, en le constatant, nous en réjouir.

La réalisation est toutefois plus complexe en termes de recettes avec des impôts et taxes hors fiscalité locale en légère diminution en raison de la baisse tendancielle du FPIC et une fiscalité locale en très légère augmentation en raison de la chute des droits de mutation.

Pour reprendre la dernière remarque de Thomas VATEL, on n'a jamais été pour la baisse des taux, on constate que les bases évoluent mais s'il estime que c'est un scandale, il l'estimait moins en 2020 et 2021 lorsqu'il était 1^{er} adjoint. Juste une remarque en passant.

Avec un résultat de fonctionnement à près de 600 K€, on pourrait estimer que les choses vont bien et c'est en partie vrai.

On peut aussi constater que les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 4,7% alors que les recettes de fonctionnement ne progressent que de 2,4%. A moyen terme, cet effet ciseaux que l'on rencontre dans toutes les collectivités et pas seulement à Magny-en-Vexin, ne permettra plus de financer les politiques publiques et c'est un enjeu essentiel pour les années à venir sur lequel je reviendrai, naturellement, au moment du débat d'orientations budgétaires.

Cette dégradation de l'épargne brute aura aussi des conséquences sur les ratios de désendettement et rendra dès lors plus ou moins tenable votre plan d'investissement.

C'est justement sur la partie investissement que nous sommes les plus réservés avec un taux de réalisation des investissements prévus de moins de 60%. C'est pire qu'en 2023 qui était déjà une année dont la réalisation était insuffisante.

Le taux de réalisation est un concept qui peut paraître abstrait mais les 1,7M€ budgétés et non dépensés, ce sont des dépenses qui ne seront pas réalisées.

Sur 2024, par exemple, ce sont les études pour l'aménagement de la place de la Halle qui n'auront pas lieu. Cela ne nous dérange pas dans la mesure où nous avons des difficultés à voir la pertinence de ce projet. Ce renoncement est toutefois symbolique de l'absence de vision de la majorité pour l'aménagement du centre historique que nous regrettons depuis des mois dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Ce sont également les travaux d'accessibilité de la mairie qui n'ont pas été engagés et qui n'apparaissent malheureusement pas non plus dans le rapport d'orientations budgétaires.

Avec notre groupe, depuis le début du mandat, nous attirons régulièrement votre attention sur l'importance de construire une ville pour tous. L'accès à la mairie est une exigence démocratique et citoyenne.

Nous continuerons à porter cette nécessité de ville accessible qui permet à chacun de vivre sa citoyenneté de manière pleine et entière. Sur ce point, vous le savez, nous regrettons, même si je viens d'apprendre qu'une prochaine commission est en cours d'organisation, que la commission accessibilité n'ait pas eu la régularité et l'efficacité que le sujet méritait.

Monsieur le Maire, chers collègues, globalement cette exécution budgétaire correspond au budget que nous avons voté. Nous voterons donc favorablement à ce compte financier unique.

Je vous remercie »

Le CFU 2024 est approuvé par 20 voix pour, 5 contre (groupe un avenir pour Magny)

5. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Rapporteur Odile Chéron

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le service de gestion comptable laisse apparaître un résultat d'exercice de :

- Fonctionnement : + 42 302,99 €

- Investissement : - 62 336,19 €

Se décomposant ainsi :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Réalisations	283 270,78	325 573,77	238 229,58	175 893,39
Résultat 2024		42 302,99	-62 336,19	
Résultat antérieur		491 354,87		757 957,94
Résultat cumulé		533 657,86		695 621,75
Résultat de clôture		533 657,86		695 621,75

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte financier unique - budget assainissement - pour l'année 2024.

Thomas VATEL prend acte de ce CFU pour le budget assainissement et voudrait rappeler en préambule la vigilance sur ce sujet comme fait les années précédentes. Il constate une fois de plus qu'il n'y a pas eu d'investissements réalisés cette année ; cette situation est un petit peu préoccupante parce que les réseaux d'assainissement nécessitent un entretien et une amélioration régulière pour garantir son bon

fonctionnement et prévenir d'éventuelles dégradations qui pourraient à terme coûter cher à la ville. Il rappelle que la commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement voté en 2018, ce schéma n'a jamais été achevé, un document de planification avait également été conçu pour guider tous les travaux d'investissement nécessaires pour l'amélioration du réseau et l'an dernier Monsieur le Maire avait dit que ce schéma était ancien et qu'il allait être relancé pour agir, il souhaite savoir aujourd'hui où en est ce dossier parce que c'est essentiel pour les habitants, la qualité de vie, la protection de l'environnement et qu'au bout d'un moment ça risque de coûter relativement cher et voir le réseau vraiment se dégrader. C'est vrai que ce sont des travaux coûteux, qui ne se voient pas spécialement mais des travaux essentiels sur lesquels il faudrait réfléchir collectivement.

Monsieur le Maire lui répond que le cahier des charges de ce dossier est terminé et l'étude de ce nouveau schéma directeur d'assainissement va être lancée cette année.

Le CFU 2024 du budget assainissement est approuvé par 22 voix pour, 5 abstentions (groupe un avenir pour Magny)

6 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - BUDGET LOGEMENTS LOCATIFS 2024

Rapporteur Odile Chéron

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le service de gestion comptable laisse apparaître un résultat d'exercice de :

- Fonctionnement : - 8 188.80 €
- Investissement : + 18 193.66 €

Se décomposant ainsi :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Réalisations	127 979.19	119 790.39	35 383.00	53 576.66
Résultat 2024	- 8 188.80			18 193.66
Résultat antérieur		28 261.75		9 609.09
Résultat cumulé		20 072.95		27 802.75
Résultat de clôture		20 072.95		27 802.75

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte financier unique - budget logements locatifs - pour l'année 2024.

Le CFU du budget logements locatifs est approuvé à l'unanimité.

7 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

Comme je vous l'indiquais en début de séance, le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir.

Cet exercice n'est pas toujours aisé. Vous le comprendrez, la situation financière est incertaine, très fluctuante, et l'inflation qui l'accompagne aura un impact significatif sur les finances de la Ville. Notre section de fonctionnement sera très certainement la première impactée, comme l'année passée.

Ainsi, en 2024, nos charges d'électricité ont augmenté de 55 000 € en raison de l'inflation énergétique. Quant aux dépenses de personnel, elles se sont accrues de 227 450 € du fait de :

- L'augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics au 1er janvier 2024.
- L'augmentation du taux des cotisations d'assurance vieillesse.

- L'augmentation de la cotisation pour l'assurance du personnel.
- Le surcoût du remplacement d'un agent en arrêt maladie toute l'année.

A partir du 1er janvier 2025 et jusqu'en 2028, les cotisations employeurs à la CNRACL augmenteront de 3 points chaque année.

Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028, soit une hausse de 12 points sur 4 ans, ce qui va impacter de manière significative la masse salariale. D'après les estimations, pour que le régime atteigne l'équilibre il faudrait que le taux de cotisation employeur grimpe à 50,34 % en 2030.

Nous devons ainsi rester prudents, mais, cela n'empêche pas d'être ambitieux. Et de l'ambition pour notre ville, nous en avons.

Ainsi, en matière d'investissement, un programme de travaux conséquent sera inscrit au budget 2025, dont :

- Le démarrage des travaux de requalification de la rue de Crosne. Ce sera sans nul doute le projet phare de notre commune ces 2 prochaines années. Celui-ci prévoit de privilégier la sécurisation et l'accessibilité des routes et trottoirs ainsi que la végétalisation de leurs abords, tout en développant les mobilités douces.
- Le maintien d'un programme de rénovation des voiries communales, car l'état de nos routes et de nos trottoirs mérite un investissement lourd.
- Le démarrage de la phase II (tranche ferme et tranche optionnelle 1) des travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité et le remplacement du dispositif de chauffage.
- La continuité des études des travaux de l'Ecole de l'Aubette. Des travaux de modernisation et d'économies d'énergie de nos bâtiments deviennent, à présent, plus nécessaires que jamais d'un point de vue écologique et financier. L'audit énergétique du Groupe scolaire de l'Aubette va nous permettre d'identifier les travaux à réaliser pour un gain de consommation d'énergie de 50% sur ce site.
- La poursuite du passage en LED de l'éclairage public, pour réaliser des économies d'énergie.
- Les travaux d'urgence et de sécurisation de l'Hôtel de Brière car cet édifice est en grande partie inscrit au titre des monuments historiques et nécessite des travaux urgents.
- Concernant le poste lié à l'achat de matériel, en 2025 plusieurs services seront dotés de matériel neuf dont l'état nécessite leur changement. Parmi ces matériels, on retrouvera, l'achat d'un véhicule pour la police municipale et l'achat de matériel pour les services techniques, le service entretien ainsi que les services de l'enfance.
- La réalisation d'un club house coconstruit avec le club de tennis.

Le financement des projets envisagés nécessite un emprunt complémentaire aux recettes de la section d'investissement.

Afin de lisser le besoin en financement, il est envisagé de souscrire un emprunt de 900 000 € en 2025 et de 600 000 € en 2026. Le décaissement en décalé, sur deux années, permettra d'amortir les annuités de la dette tout en bénéficiant des ressources nécessaires, au plus proche des besoins de trésorerie, et de maîtriser les frais financiers.

En ce qui concerne l'assainissement, les orientations budgétaires 2025 seront principalement axées sur l'attribution d'un marché à un bureau d'études afin de réaliser la révision du schéma de zonage d'assainissement. A la suite de la révision, des travaux d'extension de réseaux pourront être envisagés.

Pour les logements locatifs, l'année 2025 fera l'objet d'une attention particulière sur le recouvrement des loyers en partenariat avec Locarythm, et ce, dans la continuité des exercices précédents. De plus, des travaux seront effectués sur les chaudières des bâtiments.

Voilà pour les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Thomas VATEL :

« Je souhaite vous remercier pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires de ce soir, ce rapport est un peu léger et manque pas mal de détails notamment sur certains points essentiels, on parle

beaucoup de ce qui se passe au niveau national, européen un peu moins détaillé pour Magny. Un ROB doit permettre à chacun d'avoir une vision claire des choix qui sont faits, des perspectives financières pour notre commune, on regrette que ce ne soit pas suffisamment clair dans ce document.

On n'ira pas non plus sur la situation financière nationale qu'on sait tous ici particulièrement préoccupante, en grande partie en raison des mauvais choix de vos nouveaux amis à la tête de l'Etat depuis 2017 et en effet il est impossible de nier que ces décisions nationales que vous avez rappelées dans votre présentation Monsieur le Maire, auront des conséquences directes sur les collectivités territoriales, et j'en sais aussi quelque chose notamment avec le département du Val d'Oise.

Notre section de fonctionnement sera la première impactée tout comme nos entreprises et nos commerçants souffrent déjà d'un contexte économiquement dur depuis quelques mois, il est donc primordial que nos choix budgétaires tiennent compte de ces réalités et apportent de vraies solutions pour soutenir l'activité locale.

En analysant votre présentation, nous apprenons que les dépenses en personnel ne baissent pas, c'est un constat qu'on fait chaque année, qui méritera aussi un moment donné réflexion, comme vous le savez, la masse salariale est un des postes budgétaires structurant de nos budgets et une hausse constante peut devenir à un moment donné un frein à nos investissements qui sont nécessaires quand on voit l'état de nos villes depuis un certain nombre d'années.

Nous avons eu également plusieurs interrogations sur les projets d'investissement, nous voulions savoir aussi où en était le fameux programme Petite Ville de Demain, ce programme était censé apporter un soutien précieusement à notre commune, nos écoles aussi car depuis plusieurs années vous annoncez des études pour des travaux dans les groupes scolaires, allons-nous voir enfin des réalisations concrètes, nos enfants méritent des établissements plus modernes et adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, on constate que les impôts ont augmenté de 939 000 euros depuis 2020, dans le même temps vous prévoyez de nouveaux emprunts de 900 000 € et 600 000 € et ces emprunts-là, inévitablement, vont alourdir la dette de la commune et on verra après avec les travaux de la rue de Crosne, malheureusement on sait comment ça se passe avec ces projets, on est surpris, ça ne sera pas très bon pour la santé financière de Magny.

On constate que nos commerçants sont en difficulté et nous avons un réel besoin de rendre notre centre-ville plus attractif, plus dynamique pour rappel au 1^{er} juin 2022, il n'y avait que 3 locaux vacants il y en a aujourd'hui 17. Rendre attractif notre centre-ville passera par une amélioration des entrées de ville, il faudrait un véritable plan d'aménagement du centre-ville c'est important c'est le cœur de la commune et si on continue de voir les rideaux se fermer on va être dans une situation délicate. On ne voit pas dans les orientations budgétaires de ce soir de mesures ambitieuses, vous avez retiré le projet de halles c'est un projet qu'on aurait suivi volontiers.

Par contre, on constate dans le document que vous fournissez qu'il y a de nouveau une somme importante pour la sécurisation de l'Hôtel de Brière comme l'an dernier, pour un bâtiment public certes protégé, est-ce vraiment une priorité budgétaire, on ne partage pas forcément cette vision de l'argent public quand on voit ça à notre petite échelle on comprend pourquoi notre pays est dans cette situation que nous connaissons aujourd'hui.

Nous aimerions également savoir où en est la 2^e pharmacie tant attendue par les habitants de Magny mais aussi par les communes alentours, vous vous étiez engagé ici même à la rouvrir aux côtés de la députée de l'époque, qu'en est-il aujourd'hui et votre amitié avec certains ministres vous ont-ils aidé à avoir prochainement une 2^e pharmacie à Magny.

Evidemment sur un certain nombre de projets, on vous soutiendra le démarrage de la phase II de l'Eglise bien évidemment projet important pour la ville, le club-house aussi, votre engagement sur la rénovation des voiries avec une attention particulière pour les travaux de la rue de Crosne que nous suivons avec vigilance et à ce sujet comment allez-vous procéder monsieur le Maire, avez-vous lancé un appel d'offres car les travaux semblent devoir commencer prochainement, on n'a pas vu passer le moindre dossier pour la rue de Crosne, nous pensons aussi qu'il faut avoir une vision plus ambitieuse pour Magny-en-Vexin et son centre-ville avec un vrai projet pour attirer les commerces et renforcer l'attractivité du centre-ville, un plan de rénovation énergétique pour réduire les coûts à long terme et faire de notre ville une ville plus verte et plus durable, une gestion plus responsable des finances publiques en priorisant les investissements réellement nécessaires en évitant les dépenses discutables comme celles de l'Hôtel de Brière.

En conclusion, on a trop d'incertitudes et trop peu de réponses dans ce ROB pour une ville investie dans ses écoles, notre jeunesse, dans son dynamisme économique et commercial, dans la transition écologique et bien évidemment dans la sécurité.

Nous espérons que nos remarques seront entendues et avoir des réponses claires aux questions soulevées pour le budget 2025 qui sera présenté en tenant compte de nos remarques ce qui nous fera mentir par rapport à la tribune que nous avons présentée dans le petit journal.

Merci beaucoup

Olivier SERRE : « Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vous nous présentez ce soir les orientations du dernier budget du mandat et vous choisissez que ces orientations dépassent assez largement le cadre de ce mandat puisque les investissements que vous engagez pèseront assez largement sur les équilibres budgétaires de votre successeur.

Je veux d'abord dire notre inquiétude face à la situation internationale qui peut, à tout moment, faire basculer l'Europe dans une grave crise sécuritaire et économique qui nous impacterait aussi naturellement et qui rendrait nos orientations budgétaires caduques.

Nous connaissons aujourd'hui une situation complexe comme l'ensemble des collectivités de notre pays. D'un côté, les dépenses de fonctionnement connaissent des dynamiques fortes depuis quelques années sous l'effet cumulé de l'inflation, de la crise énergétique et des décisions de l'Etat sur les dépenses de personnel, qu'elles soient justifiées comme la revalorisation du point d'indice ou arbitraires comme les cotisations CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires, qui évoluera de 3 points et non de 3% comme vous l'avait dit, Monsieur le Maire ce qui représente 10% par an pendant 4 ans.

De l'autre, les recettes sont atones quand elles ne sont pas remises en cause par le gouvernement et la minorité parlementaire.

Pour les impôts, juste un point par rapport à ce que disait Thomas VATEL, ils n'ont pas augmenté de 900 000 € sur un mandat mais de 600 000 € ce qui est déjà beaucoup ce qui 3% par an, c'est assez normal et si la taxe d'habitation n'avait pas été supprimée peut-être que les choses auraient pu être vues autrement, nous sommes aujourd'hui un peu dans l'obligation de ne jouer que sur un instrument qui est la taxe foncière malheureusement mais c'est le législateur qui l'a voulu ainsi.

Sur les recettes qui sont atones et les prélèvements qui peuvent être faits sur les collectivités, j'en citerai quelques-uns :

- le Dilico, nouveau prélèvement sur les recettes fiscales inventé par la commission mixte paritaire qui ne concerne pas, pour l'instant Magny en Vexin mais nous connaissons tous les dispositifs exceptionnels qui durent et qui, in fine, s'élargissent et finissent pas concerner tout le monde ;
- le grignotage méthodique du FCTVA qui fait perdre, année après année, des ressources aux collectivités dans leur investissement
- la ponction de 150M€ sur le DSIL pour éviter une baisse du même montant de la DGF qui aurait été plus visible. Je rappelle que le DSIL nous a permis très régulièrement de financer nos investissements
- la division par plus de 2 du fonds vert qui avait aussi vocation à financer les investissements favorables à la transition qui est pourtant nécessaire et qui est pour nous insuffisamment prise en compte dans vos orientations budgétaires

Les recettes sont également remises en cause, en plus de l'Etat, par les partenaires de la ville dont le rôle est pourtant de garantir les équilibres territoriaux.

Le conseil départemental dont c'est une des missions essentielles a d'ailleurs décidé récemment de priver les collectivités d'une partie du financement dont elles bénéficiaient jusqu'alors en baissant les taux de subvention de 40% puisqu'ils passent de 25% à 15%.

Vous avez déposé deux demandes de subvention auprès du conseil départemental que vous avez présentées dans le cadre des décisions du Maire. Elles sont datées du 10 février. Je suis obligé d'en tirer deux conclusions :

La première est que vous n'avez pas été prévenu, comme les communes de la majorité départementale, que les demandes déposées après le 17 janvier verraient leur taux de subvention baisser de 40%. Je regrette que notre conseiller départemental, qui a voté cette saignée contre les communes, ne vous ai pas prévenu, dans l'intérêt de Magny en Vexin.

La seconde conclusion c'est que grâce au groupe de gauche du conseil départemental qui a obligé la majorité à annuler et revoter sa délibération, les demandes de Magny en Vexin sont éligibles à l'ancien taux.

Ayant moi-même contribué à cette annulation avec les conseillers départementaux de gauche et écologistes, je me réjouis pour Magny en Vexin d'avoir fait gagner près de 150 K€ à notre commune.

Dans ce contexte difficile, voire brutal pour les collectivités locales, vous construisez une feuille de route budgétaire ambitieuse. Cela peut naturellement être une qualité ou un défaut.

C'est une qualité si cette ambition sert l'intérêt général et qu'elle est « tenable ». C'est un défaut si elle dégrade trop fortement les ratios de la ville ou qu'elle l'empêche d'envisager pour l'avenir d'autres investissements.

C'est toute la question qui reste malheureusement en suspend à la lecture de votre rapport d'orientations budgétaires.

Concernant les dépenses de fonctionnement, sur les dépenses à caractère général du chapitre 011, nous ne disposons d'aucune information utile puisque vous reproduisez le paragraphe du compte financier unique pour 2024. Il s'agit peut-être d'une erreur de copier-coller mais, d'évidence, cela ne nous apprend rien sur l'évolution de ces dépenses qui représentent quand même, en 2024, plus de 2M€ avec une projection d'évolution de 5,5% en 2025.

Sur la section d'investissement, vous nous présentez un budget d'environ 4,5M€. Je suis désolé de cette imprécision mais nous ne disposons pas de ces informations de manière précise. J'ai estimé avec un graphique les sommes que vous avez prévues.

Je souhaite tout d'abord vous interroger sur les études relatives aux travaux de l'école de l'Aubette, même si vous y avez répondu en introduction assez rapidement. Ces études devaient être terminées en fin d'année 2024 et ont déjà coûté, si l'on en croit le rapport du compte administratif, plus de 50K€. Vous prévoyez la continuité de ces études et pas de lancement de travaux en 2025, semble-t-il. Nous sommes surpris de ces délais et, in fine, du coût engendré par ces études qui durent de manière importante même si j'ai bien noté que les travaux permettraient de progresser sur la durabilité et les économies d'énergie de ces établissements.

Sur les autres dépenses d'investissement, nous craignons que les 400 K€ environ que vous prévoyez pour les voiries de la commune ne soient insuffisants. Vous le savez, et je pense que nous partageons ce constat, les dépenses qui étaient traditionnellement engagées sur les voiries à Magny en Vexin étaient insuffisantes, pas seulement depuis que vous êtes en responsabilité mais depuis de nombreuses années. Ces enveloppes insuffisantes étaient au niveau de celles que vous prévoyez en 2025. Faisons attention à ne pas avoir une très belle rue de Crosne et des routes impraticables ailleurs sur la commune. Sur la rue de Crosne, je l'ai dit dès nos premières discussions. Nous y sommes favorables si cette dépense est tenable.

Pour l'heure, nous ne le savons pas puisque la seule projection dont nous disposons est celle de la dette. Je remarque, en forme de clin d'œil, et Thomas Vatel y faisait référence, que le total de la dette en 2027 sera comparable, un tout petit peu en dessous mais comparable, à celui que vous avez trouvé à votre arrivée et que vous estimiez alors, avec M. Vatel, inconcevable.

Dans la mesure où je ne voyais pas de difficulté à l'époque, je ne vais pas, maintenant dans l'opposition, me mettre à trouver qu'en soit c'est un problème. Ce n'est pas un problème si nous disposons d'une épargne brute suffisante et c'est pour beaucoup ce qui manque dans ce rapport d'orientations budgétaires. Comment projetez-vous cette épargne brute ?

Si elle était à l'avenir identique à celle de 2024, nous serions en 2027 à une capacité de désendettement proche de 10 ans, c'est-à-dire proche de la zone prudentielle mais dans des durées tolérables justifiées et tenables pour la commune.

Si vous projetez la dette au-delà de 2025, vous devriez également projeter les recettes et les dépenses de fonctionnement au-delà de cette date pour que nous puissions estimer la soutenabilité de ces investissements et de cette dette pour l'avenir.

Bien entendu, la situation budgétaire de la ville n'est pas du tout en péril aujourd'hui. Pour autant, il convient de partager des éléments le plus objectivement possible et je partage avec Joël Vionnet l'exigence démocratique que nous tentions d'arrêter les débats sans fondement sur des questions aussi importantes que les finances publiques.

Il est pourtant vrai que, comme je le disais, les recettes de fonctionnement sont, au mieux, atones quand les dépenses sont dynamiques. Il ne faudrait pas que la pression de la section d'investissement à un niveau très ambitieux nous oblige à mettre fin à des politiques publiques utiles aux Magnytoises et aux Magnytois à l'avenir.

C'est enfin la difficulté de ces orientations budgétaires. Vous projetez le financement des investissements sur une partie conséquente du prochain mandat privant la prochaine équipe d'une partie de ses capacités de choisir.

Nous sommes donc aujourd'hui presque autant face à un débat démocratique qu'à un débat budgétaire. C'est aujourd'hui que se dessine l'avenir, avec ce rapport d'orientations budgétaires, avec notre plan local d'urbanisme qui fixera l'évolution de notre ville l'avenir de demain. Nous devons collectivement permettre à la nouvelle équipe que les Magnytoises et les Magnytois choisiront en mars 2026 de définir ses priorités d'action. En ce qui nous concerne, nous y travaillons naturellement comme l'ensemble des groupes de ce conseil municipal, je pense.

C'est aussi sur cet avenir possible et ces priorités que nous nous positionnerons, je vous remercie ».

Monsieur le Maire va répondre sur les éléments qui lui semblent les plus importants et tout d'abord à Thomas VATEL :

« En ce qui concerne les dépenses de personnel, oui, elles évoluent pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure dans la présentation du ROB, les mots c'est bien, maintenant dire il faut réduire, il faudrait me dire où, quels agents il faut enlever et on vous écoutera peut-être si vous avez des idées. Est-ce que c'est à la crèche, aux espaces verts, ce serait certainement très intéressant, en tout cas nous ne sommes pas partis là-dessus.

Petite Ville de Demain : malheureusement, nous n'avons pas fait tout ce qu'on voulait parce que nous n'avons plus de chef de projet depuis presque 2 ans, par contre nous avons un sujet dont nous n'avons pas parlé et qu'on souhaite regarder, c'est une aide avec l'ANAH pour créer une OPAH afin de réhabiliter un certain nombre de bâtiments, notamment les façades en centre-ville, nous avons un dossier qui est bien avancé mais qu'on doit retravailler.

En ce qui concerne les écoles et là je vais répondre à vous deux en même temps : beaucoup de travaux ont été effectués ces derniers temps notamment la suppression des bâtiments amiantés et d'autres choses, pour ce qui est du groupe scolaire de l'Aubette, les études sont longues pour une raison très simple nous n'avons aucun document, il a fallu refaire toutes les études complètes de ces bâtiments, Raymond FROIDEVAL qui a suivi ça de près, a dû aller maintes fois rechercher des informations chez les organismes que nous avons pris pour retrouver des plans et qui sont en train de s'occuper de ce sujet qui est très gros travail. Nous espérons que les études seront finies cette année, c'est absolument indispensable.

La dette : elle a beaucoup baissé effectivement depuis que nous sommes arrivés, je vous rappelle que nous avons pris en tout et pour tout un emprunt de 900 000 € l'année dernière, nous remboursions aujourd'hui en capital entre 450 et 480 mille euros chaque année, nous avons pris un emprunt pour deux ans en remboursement, alors dites-vous bien qu'aujourd'hui, l'état de la dette a bien baissé par rapport à ce qu'il était quand nous sommes arrivés, donc ça va remonter un petit peu mais pas dans les proportions dont vous parlez M. Serre, on aura l'occasion d'en reparler, je reste à votre disposition pour que nous regardions les chiffres ensemble.

Les locaux vacants : dans le centre-ville, c'est clair qu'aujourd'hui beaucoup de commerces ont fermé, dû à la conjonction de plusieurs choses, la crise économique qui s'est accentuée, la crise énergétique qui coûte une fortune à certain de nos commerçants, et le remboursement pour certains des prêts qu'ils avaient pris au moment de la COVID, cela fait qu'effectivement aujourd'hui il y a des locaux disponibles, nous souhaitons pouvoir retrouver des commerçants dignes de ce nom, une nouvelle commerçante vient d'ouvrir il y a quelques semaines, si nous améliorons les routes, l'éclairage, c'est aussi pour rendre ce centre-ville agréable, on souhaite effectivement faire venir les commerçants mais nous n'avons pas de baguette magique, ils reviendront avec une économie un peu meilleure.

L'hôtel de Brière : vaste sujet depuis longtemps évoqué et cette année nous allons effectuer l'installation d'un parapluie de protection, ça ne m'enchant pas de faire cette installation sur un bâtiment en péril, nous allons être subventionnés à hauteur de 90 %, c'est une obligation de la DRAC sinon la commune ne percevra plus de subvention pour les autres travaux que nous souhaitons exécuter.

La pharmacie : c'est difficile, ce n'est pas un combat perdu mais nous espérons bien que c'est quelque chose qui va revenir, on a eu des situations gouvernementales un peu compliquées ces derniers temps et trouver des bons interlocuteurs pour cela c'est difficile on va continuer de s'en occuper autant que possible.

La rue de Crosne : nous allons déposer, parce que c'est un long projet, un projet de CAR contrat d'aménagement régional sur la rue de Crosne mais également le parking de la salle des fêtes, combiner les 2 opérations c'est long, nous allons déposer un permis d'aménager pour le parking de l'Europe après celui de la rue de Crosne déjà déposé il y a quelques mois, le 19 décembre exactement.

400 000 € dans les routes, effectivement M. Serre c'est moins que d'habitude mais nous n'avons pas compté la rue de Crosne. Depuis le début de notre mandat, nous en sommes à 13 routes, je n'en ai pas compté beaucoup les années précédentes.

L'évolution de la dette j'en ai parlé, j'ai essayé de répondre à vos questions, vous êtes les bienvenus pour évoquer ce sujet de dettes et d'endettement de la ville et je pourrai vous rassurer, croyez-moi. »

Thomas VATEL : « quelques observations, vous étiez d'accord pour évoquer la masse salariale en 2020 pendant la campagne mais manifestement vous n'êtes plus d'accord pour l'évoquer en 2025 malgré une évolution relativement importante. Vous évoquez des postes à supprimer ou non moi personnellement je n'ai pas cette prétention mais vous deviez aussi et c'était une promesse électorale en 2020 faire un audit financier sur la situation de la commune lorsque vous êtes arrivé aux responsabilités mais aussi sur le personnel mais il y a malheureusement les mots pendant la campagne et les faits, nous n'avons pas eu cet audit notamment sur la partie masse salariale.

Concernant la dette de la ville de Magny-en-Vexin, les tableaux ne disent pas tout-à-fait ce que vous dites mais rassurez-moi, vous les avez regardés avant de nous les envoyer - Monsieur le Maire l'interrompt pour le rassurer et lui préciser qu'il les lit mais aussi qu'il les comprend ! - ce n'est pas du tout la courbe que vous nous transmettez.

Concernant les travaux de la rue de Crosne, vous avez raison Monsieur le Maire, ça va être le projet important sur 2025 et 2026, ce projet il va falloir faire les bons choix, lorsque des réunions publiques ont été organisées parfois vous n'avez pas présenté le bon projet - le Maire l'interrompt une nouvelle fois pour lui dire que les projets ça évolue justement sinon ce n'est pas la peine de les présenter.

Mais là, le problème est que vous avez présenté un projet bien plus ancien, en tous les cas j'avais une question concernant les appels d'offres, il va y avoir des entreprises qui vont être sélectionnées pour effectuer les travaux, j'aimerais savoir s'il va y en avoir prochainement car les travaux devraient commencer aux beaux jours, et quand ça va commencer.

Monsieur le Maire lui précise que des appels d'offres seront lancés mais ce n'est pas encore le cas, les permis d'aménager sont, l'un à l'étude et l'autre pas encore déposé.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue des débats du ROB 2025.

8- ENGAGEMENT LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - LIMITE DES DEPENSES AUTORISEES - REPARTITION ET AUTORISATION.

Rapporteur Odile Chéron

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du Budget primitif 2025, étant entendu que l'autorisation précisera le montant de l'affectation des crédits selon le tableau ci-dessous, le comptable de la collectivité étant ainsi en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-après.

	BP 2024	25%
CHAPITRE 20	67 315.22 €	16 828.80 €
CHAPITRE 21	2 336 858.44 €	584 214.61 €
CHAPITRE 23	1 343 022.48 €	335 755.62 €
TOTAL CREDITS OUVERTS	3 747 196.14 €	936 799.03 €

La limite de 25 % de 3 747 196.14 euros soit 936 799.03 euros correspond donc à la limite supérieure que la Ville pourra engager dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Les dépenses réalisées dans ce cadre seront inscrites au budget 2025.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Accord à l'unanimité

9 - PROJET DE NOUVEAU CENTRE ROUTIER - ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE SISES 63 RUE DE BEAUVAIS ET ROUTE DE MANTES A MAGNY-EN-VEXIN.

Rapporteur : Teresa BEYER

La Commune souhaite procéder à la cession à titre d'échange d'une unité foncière bâtie, d'une surface de 3 744 m², située au 63 rue de Beauvais appartenant au Conseil départemental du Val d'Oise, cadastrée AM 81p et 89, et d'une emprise foncière non bâtie, d'une surface de 8 930 m² libre de toute occupation, située route de Mantes appartenant à la Commune (division parcellaire lot B).

L'objectif de cette cession à titre d'échange est de permettre aux services techniques de la ville d'intégrer l'unité foncière sise 63 rue de Beauvais, les locaux actuels de ces services étant vétustes. Le Conseil départemental construira un nouveau Centre technique départemental sur la parcelle route de Mantes. La valeur vénale de l'ensemble immobilier situé 63 rue de Beauvais, appartenant au Département, a été estimée à 514 300 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

Quant à la valeur vénale du terrain non bâti situé route de Mantes, appartenant à la Commune, elle a été estimée à 192 000 €.

Il a été décidé d'un commun accord avec le Département que la soulte d'un montant de 270 870 € sera payable par la Commune sur une période de cinq ans à raison de 54 174 € par an, le premier versement intervenant à la signature de l'acte d'échange.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition à titre de contre-échange de l'emprise foncière non bâtie d'une surface de 8 930 m², située route de Mantes, à extraire des parcelles cadastrées section AA n° 21, 23 et 15, auprès de la Commune de Magny-en-Vexin au prix de 192 000 €, libre de toute occupation.
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler le paiement de la soulte d'un montant de 270 870 € au bénéfice du Département sur une période de 5 ans soit 54 174 €/an à compter de la signature de l'acte d'échange.
- d'acter que le Département aura la jouissance du terrain précité à compter de la signature de l'acte d'échange alors que la Commune aura la jouissance de l'ensemble immobilier départemental à la date de déménagement du Centre Routier Départemental (CRD) et au plus tard le 1er janvier 2028.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, tous les documents concernant cette affaire et notamment l'acte authentique d'échange.
- d'acter que les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente par échange seront, pour moitié, supportés par chacune des deux parties.

Olivier SERRE précise que « c'est une mauvaise délibération pour deux raisons : l'échange entre deux collectivités manque de solidarité parfois et on voit les efforts qu'a fait notre ville que ce soit pour le lycée, pour la gendarmerie, vous parliez tout à l'heure de l'hôpital mais à chaque fois on est sur et dans l'intérêt de nos habitants, ce sont des choses qu'on met à disposition et on nous demande toujours d'intervenir que ce soit sur les réseaux et là dans le cadre de cet échange un peu disproportionné entre les valeurs des deux terrains, on pense que le département aurait pu faire plus d'efforts que ce qu'il en a fait parce que dans les 10 % c'était possible mais une délibération peut permettre d'aller au-delà de ce qui n'a pas été le cas. Et par ailleurs, et ça revient à ce que je disais tout à l'heure lors du DOB, nous estimons quand il y a une dépense exceptionnelle elle doit être prise aussi sur un exercice budgétaire parce que là, les 50 000 € quoiqu'on fasse, nouvelle majorité, même majorité, pendant 5 ans quel que soit le résultat des élections en 2026, elle devra chaque année payer 54 000 € au département et on estime que cette dépense aurait dû être prise sur un seul exercice budgétaire. Donc nous voterons contre Merci »

Thomas VATEL : « nous on trouve que c'est une très bonne chose évidemment surtout pour les agents techniques qui travaillent dans des conditions absolument incroyables, je valide à 100 % ce projet que je soutiens depuis le début et je vois que ce soir le département est pas mal attaqué par la majorité municipale mais aussi par le groupe d'Olivier SERRE mais le département du Val d'Oise lui aussi a des difficultés financières, que toutes les collectivités territoriales ont rencontrées cette année mais il ne faut pas oublier que depuis 2017 il y a une politique nationale catastrophique et on est là aujourd'hui dans une situation

délicate, complexe et le département du Val d'Oise doit lui aussi faire attention à ses finances et gérer correctement.

Monsieur le Maire reprend la parole pour dire à M. VATEL qu'il n'avait pas le sentiment d'avoir une seule fois égratigné le conseil départemental ou alors il va falloir qu'on réécoute bien les propos que j'ai tenus. Contrairement à ce que vous dites, je n'ai pas attaqué le conseil départemental et je confirmerai à Mme CAVECCHI que je n'ai pas attaqué contrairement à vos propos tenus ce soir.

Teresa BEYER reprend la parole pour apporter quelques éléments de réponses :

« Effectivement je salue avec Thomas cette initiative que je trouve favorable pour notre ville. Cela remonte à 2021 il était question pour le département de chercher des locaux plus adaptés pour le centre d'exploitation des routes, il y avait un risque qu'il quitte Magny-en-Vexin, qu'il parte ailleurs peut-être à Marines pour renforcer son centre et nous avons évoqué à ce moment-là la possibilité de céder un terrain route de Mantes pour accueillir le nouveau centre routier et comme les services techniques de la ville sont très mal installés à proximité de l'Aubette dans des hangars qui sont en très mauvais état, l'idée c'était de récupérer ces locaux pour y accueillir les services techniques. C'est donc un projet qui date, qui a suivi son cours gentiment, ça veut dire qu'avec cette vente on pourra faire d'une pierre deux coups : garder le centre routier sur Magny et accueillir nos agents dans des locaux corrects et bien situés. Ce projet a fait l'objet de négociations avec le département, et la valeur vénale a été estimée par le service des domaines.

Je voulais revenir aussi sur la question des 400 logements et revenir sur les dates. Vous nous avez interrogés sur la réponse que la ville de Magny-en-Vexin a transmis à la région Ile de France au moment du porter à connaissance du SDRIF-E et au moment où différentes collectivités et établissements concernés par les documents d'urbanisme se manifestent avant son approbation et cette manifestation se fait par rapport à un projet politique des équipes qui sont en place. Pour les dates, le SDRIF-E a été approuvé en été 2024, la concertation, de février 2022 à juillet 2023, et la fin du porter à connaissance a eu lieu un mois avant l'approbation.

Et justement pendant cette période de Février 2022 à juillet 2023, la vie de notre commune été très chahutée d'abord, et je suis désolée de revenir là-dessus, le non vote du budget 2022 qui a entraîné la saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet du Val d'Oise ce qui a privé, comme nous le savons tous, le conseil municipal de ses attributions budgétaires et ses capacités à le gérer. Cela a duré une année, avec la démission des élus en septembre 2022 et l'organisation de nouvelles élections fin 2022 qui ont mené Luc de nouveau à la tête de la mairie en décembre 2022, puis un premier conseil municipal suivi d'un autre pour la mise en place des commissions et enfin la préparation d'un nouveau budget au printemps 2023. Donc ça correspond à la période de la consultation du SDRIF-E.

Je voudrais aussi rappeler que la révision du PLU a été interrompue pendant cette période, nous avons dû arrêter le marché, rattraper les retards, entraînés par ces élections partielles, mais de toute manière, et je rappelle la définition le « porter à connaissance » désigne la procédure par laquelle le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants. Donc le préfet prend l'initiative, les collectivités devront se mettre en conformité donc réviser les documents d'urbanisme concernés afin de respecter les enjeux supra communaux. Quoiqu'il en soit c'est un document qui nous est imposé. »

Monsieur le Maire souhaite répondre à Olivier SERRE :

« Concernant le conseil départemental, nous avons quand même négocié un accord de cette location/achat payée sur 5 ans sans intérêt.

Olivier SERRE lui répond que les 3 premières années ce sera sans être dedans.

On ne peut pas tout obtenir, lui répond le maire, mais je reconnais comme vous que la ville a donné effectivement beaucoup de choses et va encore participer sur les viabilisations des routes tant pour le lycée que pour la gendarmerie et le centre routier, ça personne n'en parle. »

Thomas VATEL, pour répondre à Teresa Beyer : « ce soir vous me rassurez, c'est justement ce qu'on dit depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, vous étiez au courant, vous avez donc été consultés. »

Thomas VATEL rajoute que le Maire a préféré faire campagne plutôt que de s'occuper du SDRIF ce sur quoi le maire rétorque que ça ne va pas recommencer, il lui rappelle que ça a coûté entre 500 000 et 800 000 € à la ville...

Monsieur le Maire met fin au débat qui sort du sujet et souhaite passer au suivant.

Le projet de cession/échange est approuvé par 24 voix POUR, 3 voix CONTRE (groupe des compétences pour Magny)

10- APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES.

Ces règlements intérieurs ont pour objet de fixer les modalités de fonctionnement ainsi que les conditions d'accueil des enfants scolarisés et inscrits au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « les Écureuils » sur les temps périscolaires (garderie des enfants avant et après l'école) et sur les temps extrascolaires (mercredi et vacances scolaires).

Chaque année, il est nécessaire de réactualiser les règlements intérieurs afin d'apporter davantage de précisions pour une meilleure compréhension de la part des familles mais aussi pour améliorer le fonctionnement de la structure.

Les modifications portent principalement sur l'actualisation des dates d'inscription en fonction du calendrier scolaire 2025-2026.

Néanmoins à l'article 5 concernant les sorties durant les grandes vacances, il a été précisé que les familles n'auront plus à préparer un pique-nique.

En effet, pour des raisons de sécurité alimentaire, la Collectivité fournira les repas et s'assurera de la continuité de la chaîne du froid.

A l'article 7, il est demandé aux familles de ramener des chaussons pour une question de confort et d'hygiène.

Ces documents sont demandés par la CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de percevoir la prestation de service unique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter ces nouveaux règlements intérieurs.

Olivier SERRE : « une question sur les retards, avec la sanction à 10€, nous ne sommes pas du tout contre, juste sur les situations, on sait tous que en Ile de France il peut y avoir des retards dus aux transports ou des bouchons sur la route, savoir comment tout cela est géré, ne laisse-t-on pas non plus les agents un peu tout seuls décider si les gens exagèrent ou pas, avec un règlement qui est un peu rigide, et deuxième point, ça, n'a pas été notifié à moins que vous ayez déjà des expériences là-dessus, c'est à la fin de l'article 3 sur la tarification et la facturation « en cas de séparation, fournir le jugement du tribunal », on sait que ce sont des choses qui demandent du temps, il y a parfois des situations un peu extrêmes où on doit quitter le logement rapidement, sans le jugement du tribunal, est-ce qu'il peut y avoir des tarifications sur un temps donné en attendant que la séparation soit effective ? »

Françoise GAZEAU répond que pour la pénalité de 10 €, on en avait déjà parlé l'année dernière, ce n'est pas dès le premier retard qu'on applique la pénalité, ce sont des faits récurrents, ce sont souvent les mêmes familles, ce n'est pas rigide non plus.

Olivier SERRE précise sa question concernant le changement de tarification à savoir comment fait-on pour appliquer un tarif plus conforme à la situation familiale du moment.

Pour l'étude du changement de situation en cours d'année et en cas de changement de situation, on peut recalculer le quotient avant d'avoir les documents officiels.

Le règlement intérieur des services péri et extra scolaires est approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce la décision de fermer définitivement la Maison des Jeunes du Vexin à cause du taux d'amiante trop élevé. Ce bâtiment sera à terme détruit.

Après beaucoup de discussions sur le sujet de fusions des écoles, il confirme qu'il n'y aura pas de fermeture de classe sur la commune mais une ouverture de classe, et c'est officiel, à l'école Anne Frank.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal pour l'examen des budgets primitifs se tiendra le jeudi 10 avril 2025 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 20h40

La secrétaire de séance



Odile Cheron



Luc Puech d'Alissac